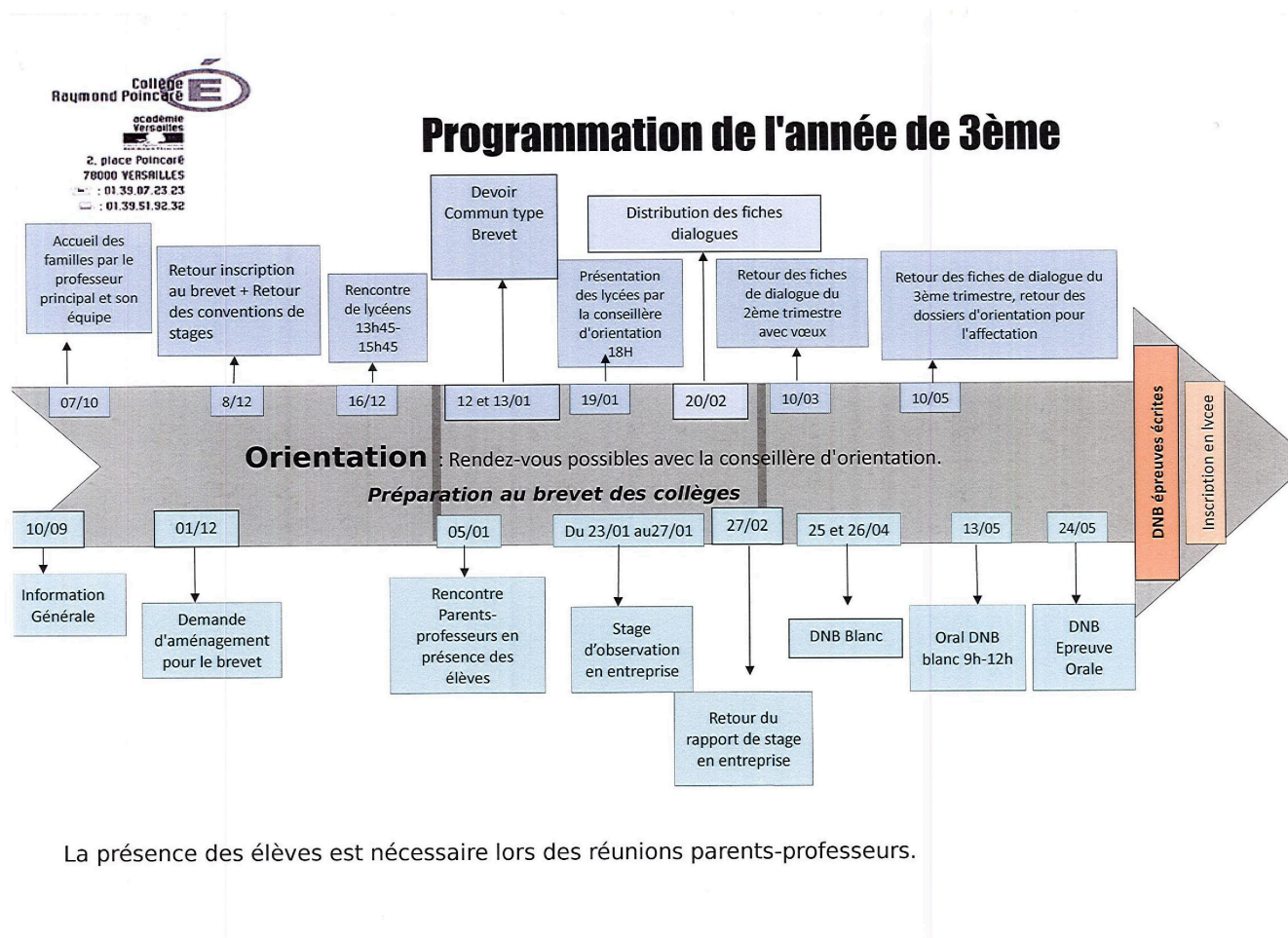


Les dates-clé de l'année de 3ème



La présence des élèves est nécessaire lors des réunions parents-professeurs.

Vous pouvez télécharger le document [ici](#): programmation-de-lannee-de-troisieme

Remise du Diplôme National du Brevet

Le Diplôme National du Brevet est disponible à l'**accueil du collège** où les élèves pourront se présenter munis de leur

pièce d'identité aux jours et heures suivants :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 17h
jusqu'au vendredi 6 décembre 2013 inclus.

Dans le cas où l'élève ne pourrait effectuer cette démarche lui-même, il devra établir une **procuration écrite, mandatant nominativement la personne le remplaçant, datée et signée**. Celle-ci se présentera muni de sa **propre pièce d'identité** et de la **procuration**.

Atteindre le niveau A2 pour le brevet

Deux compétences du socle commun de connaissances et de compétences sont prises en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet aux candidats scolaires :

- l'obtention du Brevet informatique et internet (B2i),
- l'exigence du niveau A2 du cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère.

Ces deux compétences sont exigées en plus de la moyenne obtenue entre les épreuves écrites de l'examen terminal et le contrôle continu.

Pour l'obtention du niveau A2, les cinq compétences du CECRL doivent être validées :

ORAL :

– *compréhension de l'oral* : être capable de comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.

– *expression orale* :

- prise de parole en continu : être capable de produire en termes simples des énoncés sur les gens et les choses.

- prise de parole en interaction : être capable d'interagir de façon simple avec un débit adapté et des reformulations (dialogues, conversations).

ECRIT :

– *compréhension de l'écrit* : être capable de comprendre des textes courts et simples.

– *expression écrite* : être capable d'écrire des énoncés simples et brefs.